



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAFIPEMF SESSION 2024

Éléments de rapport de jury

Préambule	2
L'admission comporte deux épreuves	3
Première épreuve d'admission.....	3
Séquence 1 : temps d'enseignement en classe	3
Séquence 2 : entretien du candidat avec le jury.....	4
Première épreuve admission aménagée.....	5
Séquence 1 : séance collective animée dans le cadre du contexte d'exercice professionnel	5
Séquence 2 : entretien du candidat avec le jury.....	6
Seconde épreuve d'admission	7
Séquence 1 : observation par le candidat, en présence du jury, d'un professeur des écoles titulaire ou stagiaire en exercice dans une classe.....	7
Séquence 2 : analyse de la séance observée par le candidat avec le professeur des écoles concerné.....	7
Séquence 3 : production d'un rapport de visite	8
Séquence 4 : entretien du candidat avec le jury.....	8
Recommandations globales du jury	10

Au-delà d'un rappel de l'essentiel des textes officiels encadrant l'organisation de cette certification, ce rapport de jury se veut être la synthèse des remarques et une aide aux candidats qui souhaitent poursuivre une évolution de carrière et s'appuyer sur des orientations pour préparer cette épreuve.

L'académie de La Réunion a besoin de formateurs en capacité d'offrir le meilleur accompagnement aux PES, aux contractuels et aux enseignants débutants ou non, ceci en s'inscrivant tant dans le contexte national que dans le contexte local.

Les connaissances nécessaires à la prise en compte des spécificités de l'exercice des métiers d'enseignant et de formateur dans le contexte de notre académie, contexte d'éducation prioritaire et sociolinguistique, apparaissent indispensables.

De ce fait, une fois la vérification des conditions requises notamment par le dialogue avec l'IEN de circonscription, il est important de souligner l'importance du travail personnel et de l'engagement professionnel qu'exige cette certification.

L'hétérogénéité des candidats oblige à une personnalisation des parcours pour assurer la montée en compétences qui doit permettre à chacun de garder confiance en son projet et d'accepter les nombreuses remises en question inhérentes à la passation de cette certification.

Je tiens à remercier chacun des acteurs mobilisés par cette certification : les personnels administratifs de la Division des Examens et Concours, les membres des jurys et les participants à la formation que sont notamment les Inspecteurs de l'Éducation Nationale en charge d'une circonscription, les conseillers pédagogiques, les formateurs académiques ainsi que les formateurs de l'INSPÉ.

Le Président du jury
Philippe Eugène, IEN A-DAASEN

L'admission comporte deux épreuves

Références réglementaires

- Décret du 2021-548 du 4 mai 2021
- Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du CAFIPEMF
- Circulaire du 19-5-2021 / BO n°21 du 27/05/21

Une épreuve de pratique professionnelle avec un temps d'enseignement en classe suivi d'un entretien avec le jury pour la première épreuve.

La deuxième épreuve se compose d'une observation de séance auprès d'un professeur des écoles suivie de l'analyse de la séance observée avec l'enseignant, puis dans un second temps de la rédaction d'un rapport de visite par le candidat, et dans un troisième temps d'un entretien avec le jury.

Pour 6 candidats, l'épreuve 1 a pu être aménagée en réalisant une séance collective animée dans le cadre du contexte d'exercice professionnel ainsi que l'entretien qui en a découlé.

40 candidats ont passé les épreuves d'admission.

- 6 admis avec passage des 2 épreuves pour la 1ère fois
 - 2 admis avec passage des 2 épreuves en 2 fois (admissibles avant 2022 ou conservation de la note session 2022)
 - 17 candidats ajournés avec les 2 épreuves échouées cette année
 - 2 candidats ayant renoncé en cours de passation des épreuves
 - 5 ayant réussi une épreuve et échoué l'autre (passage des 2 épreuves pour la 1ère fois)
 - 5 ayant conservé la note de la 1ère épreuve et échoué la 2nde épreuve pour la 2nde fois, 2 candidats dispensés de la première épreuve et ayant échoué à la 2^{nde} épreuve pour la seconde fois
- Soit 9 réussites à la certification sur 40 candidats, dont un CAFIPEMF en spécialisation numérique.

Première épreuve d'admission

Séquence 1 : temps d'enseignement en classe

L'enseignement observé par le jury porte principalement, au choix du candidat et en fonction de son lieu d'exercice professionnel :

- Soit sur le français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle ;
- Soit sur les mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle.

Le temps d'enseignement observé durant cette séquence peut également porter, de manière complémentaire et au choix du candidat, et pour une durée maximum de 20 minutes, sur un autre domaine d'enseignement du programme, à condition que cela contribue explicitement à l'apprentissage des élèves en français ou en mathématiques.

Les points d'appui :

- Des candidats sérieux et motivés ;
- Une expertise pédagogique et didactique bien affirmée ;

- Des séances préparées avec soin, des écrits professionnels clairs et lisibles, des objectifs d'apprentissages témoignant de l'engagement cognitif des élèves ;
- Une autorité bienveillante des enseignants, un climat de classe propice ;
- Des gestes professionnels bien installés : une aisance dans la gestion du groupe (des capacités à faire varier les modalités de travail des élèves), une différenciation effective sur différents plans (organisation matérielle, gestion du temps et adaptation des interactions langagières) ;
- Un cadre de travail construit, des habitudes de travail bien installées chez les élèves.

Les écueils à éviter :

- L'absence d'objectifs ou leur caractère trop peu opérationnels en matière d'engagement cognitif des élèves ;
- La didactique des disciplines reste fragile ;
- Les écrits professionnels présentés au jury manquent parfois de lisibilité ;
- La différenciation pédagogique, lorsqu'elle est présente, se limite parfois à une organisation matérielle ou temporelle de l'activité proposée ;
- Une structuration de séance en inadéquation avec les objectifs poursuivis ;
- Une gestion du temps « flottante », une séance sans clôture ni bilan dans le temps imparti ;
- Une institutionnalisation insuffisamment réfléchie ;
- Les interactions entre élèves peu développées. L'interaction enseignant/élèves est souvent privilégiée.

Recommandations aux candidats :

Il s'agit pour les candidats d'orienter leur formation dans les directions qui leur paraissent prioritaires au vu de leur parcours ou de leurs compétences (le dialogue avec l'équipe de circonscription est à ce titre central) afin d'être en mesure de :

- Maîtriser les phases du processus d'enseignement-apprentissage et le fonctionnement cognitif de l'enfant ;
- Connaître les phases du développement cognitif de l'enfant ;
- Maîtriser la didactique de la discipline présentée : français ou mathématiques
- Connaître de manière approfondie les domaines d'enseignement, situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques ;
- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques sur les apprentissages fondamentaux ;
- Développer des compétences réflexives sur sa propre pratique à partir des verbes suivants : penser, concevoir, élaborer, mettre en œuvre, animer, accompagner, observer, analyser et évaluer ;
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des démarches d'innovation pédagogique visant l'amélioration des pratiques ;
- Proposer une mise en œuvre qui favorise la communication au sein du groupe classe et les différents types d'oraux : le langage doit être modélisant et adapté à l'âge des élèves et aux situations d'apprentissage ;
- « Martyriser » sa propre fiche de séance avant l'épreuve.

Séquence 2 : entretien du candidat avec le jury

Durant cet entretien, le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse de sa propre pratique, à l'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice, à proposer des outils, démarches et supports d'enseignement de qualité. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

Les points d'appui :

- Un retour réflexif sur la séance de bonne qualité :
 - Une analyse de la séance au regard des objectifs prévus prenant appui sur des connaissances pédagogiques, didactiques et scientifiques solides ;
 - Un bilan de séance ancré dans le quotidien de la classe à partir de l'activité réelle des élèves, de leurs productions écrites comme verbales, de leurs acquis, propositions de prolongements et d'adaptations à partir d'observables ;
 - Une capacité à expliciter ses choix professionnels ;
- Une capacité à proposer des ajustements de pratique après analyse ;
- Une posture de formateur déjà engagée pour certains candidats.

Les écueils à éviter :

- Un retour descriptif plutôt que réflexif : problème de décentration ;
- Des connaissances didactiques lacunaires qui pénalisent l'analyse de pratique ;
- Le volet pédagogique plus présent que le volet didactique ;
- Des difficultés à faire le lien entre les connaissances (pédagogiques, didactiques, scientifiques) et la pratique ;
- Une réflexion sur la différenciation trop centrée sur des apports matériels ou organisationnels de la classe ;
- Une analyse anticipée et préparée en amont qui porte préjudice à la fluidité des échanges, peu objectivée par rapport aux séances observées ;
- Des difficultés à gérer les émotions pour entrer dans une analyse réflexive objective.

Recommandations aux candidats :

Il s'agit pour les candidats d'orienter leur formation dans les directions qui leur paraissent prioritaires au vu de leur parcours ou de leurs compétences (le dialogue avec l'équipe de circonscription est à ce titre central) afin d'être en mesure de :

- Repérer les écarts entre la préparation et la mise en œuvre ;
- Prendre le recul nécessaire à la production d'une analyse didactique sans se limiter au volet strictement pédagogique ;
- Mobiliser les productions des élèves (orales, écrites, comportementales) dans l'analyse de la séance ;
- Faire référence à quelques chercheurs et didacticiens en relation avec l'observation ;
- Rendre lisibles les phases d'une séance d'apprentissage ;
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement : utiliser un lexique précis et approprié aux différentes situations ;
- Mobiliser les ressources déployées par l'institution (bulletin officiel, ressources Eduscol et guides institutionnels) ;
- Connaître l'actualité pédagogique et les dispositifs spécifiques ;
- Déterminer leurs propres points d'appui et leurs propres axes de progrès.

Première épreuve admission aménagée

Séquence 1 : séance collective animée dans le cadre du contexte d'exercice professionnel

L'observation de candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique ou des fonctions sans charge de classe, est réalisée lors de l'animation par le candidat d'une action de

formation professionnelle collective. Cette action concerne : un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue, l'observation d'un candidat directeur d'école déchargé de classe est réalisée lors de l'animation par le candidat d'une réunion de nature pédagogique (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège) ou d'une action de formation professionnelle collective, initiale ou continue.

Le thème de l'action collective de formation ou de la réunion pédagogique animée porte, au choix du candidat :

- Soit sur le français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle ;
- Soit sur les mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle.

Le jury apprécie la capacité du candidat à animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole et la participation active de tous, de manière à faire avancer le traitement collectif de la problématique travaillée, à proposer des outils, démarches et supports didactiques et pédagogiques utiles, des prolongements possibles.

Séquence 2 : entretien du candidat avec le jury

L'entretien consiste en un échange permettant au candidat d'explicitier ses choix d'animation et de conduire une analyse du déroulement de l'action menée. Le jury évalue la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle, à l'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

Les points d'appui :

- Une maîtrise des contenus didactiques et de l'outil numérique pour la présentation.
- Des connaissances didactiques, pédagogiques et scientifiques (développement de l'enfant, processus d'enseignement-apprentissage) précises ;
- Des écrits professionnels anticipant l'action du formateur : objectif de formation, modalités d'organisation, déroulement, évaluation de l'action de formation au regard de l'objectif ;
- Un bon positionnement relationnel, une bonne communication permettant des interactions avec les stagiaires, la prise en compte de leur propos et leur engagement ;
- Le respect du cadre contraint : les épreuves réussies ciblent un angle précis d'un champ disciplinaire dans le format de l'épreuve (une heure).

Les écueils à éviter :

- Une gestion du temps parfois complexe liée au format d'une heure (au risque de ne pas rendre actif les stagiaires) ;
- Des apports de connaissances présentés de manière concentrée sans lien avec les préoccupations des enseignants ;
- La mobilisation problématique de données de recherche issues de cadres théoriques divers, situés dans le temps et dans l'espace ;
- Une action de formation qui prend la forme d'un cours sans interactions avec le public concerné ;
- Des mises en situation rapides, difficiles à exploiter véritablement ;
- Une volonté de tout dire, tout faire malgré le temps très court imparti ;
- Un manque d'éléments concrets et de conseils ciblés transférables par les professeurs des écoles ;

- Une difficulté de sortir d'un plan préétabli et d'ainsi prendre en compte les interactions avec les stagiaires ;
- Une difficulté d'analyse et de prise de recul immédiate sur la séance collective.

Recommandations du jury :

Il s'agit pour les candidats d'orienter leur formation dans les directions qui leur paraissent prioritaires au vu de leur parcours ou de leurs compétences afin d'être en mesure de :

- S'acculturer aux questions de la formation d'adultes en situation de travail (des laboratoires de recherche de l'université de La Réunion ont pour objet d'étude ces questions) en lien avec le schéma directeur de la formation des personnels de l'éducation nationale ;
- Circonscrire un objet d'étude précis liées à des questions professionnelles enseignantes et en adéquation avec le format de l'épreuve (1 heure) ;
- S'appuyer sur un écrit professionnel ;
- Maîtriser les contenus issus de la recherche, les guides et instructions officielles, et les organiser pour répondre à l'objectif visé ;
- Mobiliser la recherche de manière adéquate avec l'aide des formateurs universitaires de l'INSPE ;
- Maîtriser le vocabulaire utilisé et être en mesure de répondre à des questions précises concernant les auteurs et chercheurs cités lors de l'action de formation collective Instaurer une véritable communication avec le groupe ;
- Alternier apports et mises en situation des stagiaires, (faire) opérer des synthèses ;
- Identifier les plus-values de l'action de formation collective pour le public ciblé.

Seconde épreuve d'admission

La séquence 1 d'observation de la séance conduite par un stagiaire ou un enseignant titulaire et la séquence 2 d'analyse de cette séance sont consécutives. Elles ont lieu le même jour, dans un délai d'un mois maximum après la date de la première épreuve d'admission. Le candidat bénéficie d'une pause de 15 minutes entre les séquences 1 et 2. La séquence 3 a lieu hors de la présence du jury, le candidat a au maximum deux semaines après la date des séquences 1 et 2 pour la réaliser. La séquence 4 se tient entre trois et quatre semaines après la date de la séquence 2.

Séquence 1 : observation par le candidat, en présence du jury, d'un professeur des écoles titulaire ou stagiaire en exercice dans une classe

Selon le choix précédemment opéré par le candidat pour le niveau et le domaine d'enseignement lors de la 1ère épreuve d'admission, l'enseignant observé sera choisi dans un autre niveau (maternelle versus élémentaire) et conduira un temps d'enseignement dans un autre domaine d'enseignement (français ou activités langagières versus mathématiques ou construction du nombre).

Séquence 2 : analyse de la séance observée par le candidat avec le professeur des écoles concerné

Cette phase de l'épreuve permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener un entretien professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès de l'enseignant observé, à ordonner et hiérarchiser ses remarques, à formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et à s'assurer de leur compréhension, à proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

Séquence 3 : production d'un rapport de visite

Le rapport de visite prend la forme d'un écrit rédigé sur papier libre d'une longueur maximum de deux pages. Il est transmis par le candidat au service organisateur dans un délai de deux semaines après la date de la séquence 2.

Séquence 4 : entretien du candidat avec le jury

Le candidat procède à une analyse distanciée de son entretien avec l'enseignant observé lors de la séquence 2, explicite ses intentions et présente le rapport de visite rédigé en séquence 3.

Les points d'appui :

Séquences 1 et 2

- Une circulation discrète dans la classe pour ne pas perturber la séance ;
- Une prise de notes efficace et organisée ;
- Une identification des points essentiels et des priorités à aborder lors de l'entretien pour mener une critique constructive ;
- Une posture bienveillante et un climat d'écoute et de dialogue facilitant l'échange ;
- Des observations pertinentes et argumentées au regard notamment des objectifs visés par l'enseignant ;
- Une bonne capacité à hiérarchiser les difficultés perçues et à donner des conseils concrets et valides ;
- L'assurance d'une bonne compréhension des conseils par le néo-titulaire.

Séquence 3

- Le rapport de visite est fidèle aux échanges oraux ;
- Le rapport est clair et concis, le langage écrit est maîtrisé ;
- Une volonté de dégager des points positifs et de donner des conseils concrets et valides.

Séquence 4

- Une présentation efficace des trois premières séquences comprenant une analyse orientée par des dimensions choisies et clairement énoncées ;
- Une bonne gestion du temps de la présentation et d'analyse ;
- Une capacité à s'emparer du questionnement du jury tout en revisitant les propositions faites au néo-titulaire.

Les écueils à éviter :

Séquences 1 et 2

- Des critères d'analyse et un schéma d'entretien « préconstruit » que le candidat fait fonctionner sans l'adapter à l'interlocuteur ;
- Une difficulté à prendre en compte la préoccupation principale formulée par le néo-titulaire observé pour se focaliser sur le déroulement de l'entretien initialement préparé ;
- Un retour sur la séance en privilégiant un ordre chronologique strict ;
- Des difficultés à ordonner et prioriser les axes de travail retenus ;
- Des difficultés à s'appuyer sur le programme ;
- Des difficultés à appuyer son propos sur des références théoriques et des outils institutionnels ;

- Des apports théoriques qui ne nourrissent pas toujours le propos ;
- Des connaissances didactiques fragiles ;
- Une extrême bienveillance qui peut aboutir à une survalorisation du néo-titulaire en occultant les difficultés de sa pratique ;
- Des difficultés à entrer rapidement dans le cœur de l'entretien ;
- Des difficultés pour trouver le bon équilibre entre structuration de l'entretien et souplesse dans les échanges ;
- Un temps de parole déséquilibré ;
- Le conseil pédagogique et organisationnel est premier par rapport aux aspects didactiques centrés sur les contenus d'apprentissage ;
- Des conseils contre-productifs voire erronés ;
- Peu d'appuis sur les traces écrites ou les productions orales des élèves ;
- Peu d'approfondissement quant aux axes dégagés ;
- Une difficulté à équilibrer la conduite de l'entretien et l'appui sur sa prise de notes.

Séquence 3

- Des écrits insuffisamment structurés, parfois lapidaires suite à une analyse minimale de la pratique ;
- La difficulté voire l'incapacité à formuler des objectifs d'apprentissage opérationnels témoignant de l'engagement cognitif de l'élève ;
- Des propos et/ou des ressources citées dans les rapports pas toujours évoqués lors de l'entretien ni accompagnés par une présentation orale ;
- Certaines références proposées qui ne sont pas en lien avec l'objet de l'observation ;
- Un manque de connaissances relatives au cycle ou au domaine disciplinaire ;
- Des conseils professionnels parfois trop éloignés de la pratique de l'enseignant ou non valides ;
- Des éléments de progrès insuffisamment développés ;
- Un usage de « formules » au détriment d'une analyse fondée sur des critères objectifs.

Séquence 4

- Les manques didactiques perçus lors de l'entretien avec le professeur des écoles observé n'ont pas été mis à jour entre la séquence 1 et la séquence 4 ;
- Des difficultés à redéfinir la hiérarchisation des éléments évoqués lors de l'entretien, en tenant compte notamment des préoccupations évoquées par le professeur des écoles observé
- Certaines connaissances liées à l'éducation prioritaire, au contexte sociolinguistique, aux enjeux actuels du système éducatif etc. paraissent lacunaires
- Un manque de controverse et d'ouverture professionnelle
- La perspective dans des missions de formateur et d'accompagnement collectif est éloignée pour certains candidats.

Recommandations du jury :

Il s'agit pour les candidats d'orienter leur formation dans les directions qui leur paraissent prioritaires au vu de leur parcours ou de leurs compétences afin d'être en mesure de :

- Maîtriser et mobiliser le programme d'enseignement, les repères annuels de progression, les guides institutionnels ;
- Maîtriser et mobiliser les apports de la recherche (pédagogie, didactique, développement de l'enfant, processus d'enseignement-apprentissage, analyse de pratiques) ;
- Analyser la validité de la construction d'un objectif opérationnel et être en mesure d'en élaborer avec aisance ;
- Dégager deux ou trois priorités et hiérarchiser les conseils ;
- Structurer la conduite de l'entretien ;

- Faire prendre conscience au néo-titulaire de ses points d'appui ;
- Aider l'enseignant à prendre en compte les réponses des élèves, leurs erreurs, leurs stratégies et leurs procédures ;
- Aider l'enseignant débutant à progresser sans complaisance ni démagogie, sans agressivité ni dogmatisme ;
- Veiller à un juste équilibre du temps de parole.

Recommandations globales du jury

En guise de synthèse, les principales recommandations mentionnées ci-après doivent faire l'objet d'une attention particulière dans la préparation comme dans la prestation des candidats :

- **Entrer dans la controverse professionnelle sans s'enfermer dans des certitudes ;**
- **Connaître des références didactiques appropriées ;**
- **Utiliser un langage professionnel précis, soutenu et modélisant ;**
- **Connaître les orientations institutionnelles en vigueur et les spécificités liées aux différents cycles ;**
- **Si les références théoriques ne sont pas connues des candidats, le mois entre l'entretien avec le néo-titulaire et la dernière épreuve d'entretien avec le jury pourra être mis à profit par le candidat pour se mettre à jour ;**
- **L'entretien avec le jury doit pouvoir permettre un approfondissement des connaissances didactiques ;**
- **Prendre connaissance en amont des grilles d'évaluation figurant dans le bulletin officiel.**
